



—
SYNDICAT MIXTE
POUR LA RESTRUCTURATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE
PEDEBERT A SOORTS-HOSSEGOR
—

N° 12

Objet : Lotissement à vocation économique de l'extension Est du parc d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor : versement d'une avance de trésorerie au profit du concessionnaire

Le 8 juillet 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Cyril GAYSSOT

Représentant la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud :

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Christophe VIGNAUD

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Sandra TOLLIS à M. Cyril GAYSSOT

Etaient excusés :

- M. Julien PARIS
- M. Jean-Marc LESPADE
- M. Hervé BOUYRIE

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Thierry CAZEAUX, Chargé de mission Forêt au Pôle Agriculture et forêt
 - M. François RAMBEAU et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 1523-2 4° du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 19-5 de la convention de concession d'aménagement du lotissement à vocation économique de l'extension Est du parc d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor prévoyant que, lorsque les prévisions budgétaires actualisées font apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie, la SEM pourra solliciter le versement par le Syndicat Mixte concédant d'une avance, éventuellement renouvelable,

VU la délibération n° 8 du Comité Syndical de ce jour approuvant le compte rendu annuel d'activités de la concession d'aménagement du lotissement à vocation économique de l'extension Est du parc d'activités de Pédebert présenté par la SATEL au titre de l'exercice 2021,

CONSIDERANT que le compte rendu annuel d'activités de la concession d'aménagement, présenté par la SATEL au titre de l'exercice 2021, fait apparaître un besoin en trésorerie de l'opération d'aménagement en raison du ralentissement de la commercialisation des lots cessibles,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'approuver le versement par le Syndicat Mixte d'une avance de trésorerie à la SATEL, en sa qualité de concessionnaire du lotissement à vocation économique de l'extension Est du parc d'activités de Pédebert, à hauteur de 160 000 euros, et de conclure à cet effet l'avenant n° 3 à la concession d'aménagement à intervenir entre le Syndicat Mixte et la SATEL, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer ledit avenant.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON